

Votants : 74
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 10 novembre 2016
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 22 novembre 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 21 novembre 2016

DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT ECONOMIQUES – VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN DE 3500 M² SUR LA ZA "LES HERSES" (AIFRES) A LA SARL L.L.S

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Marie-Christelle BOUCHERY, Yamina BOUDAHMANI, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Carole BRUNETEAU, Charles-Antoine CHAVIER, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Jean-Martial FREDON, Isabelle GODEAU, Robert GOUSSEAU, Alain GRIPPON, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Bruno JUGE, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, Jacques MORISSET, René PACAULT, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Alain PIVETEAU, Anne-Marie PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Céline VALEZE, Michel VEDIE

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Anne BAUDOUIN à Stéphane PIERRON, Jacques BILLY à Dany BREMAUD, Sophie BROSSARD à Jean-Pierre MIGAULT, Christelle CHASSAGNE à Jeanine BARBOTIN, Jean-Luc CLISSON à Isabelle GODEAU, Romain DUPEYROU à Anne-Lydie HOLTZ, Marie-Chantal GARENNE à Marie-Paule MILLASSEAU, Agnès JARRY à Lucien-Jean LAHOUSSE, Dominique JEUFFRAULT à Dominique SIX, Guillaume JUIN à Carole BRUNETEAU, Sophia MARC à Marc THEBAULT, Josiane METAYER à Sylvie DEBOEUF, Rose-Marie NIETO à Luc DELAGARDE, Sebastien PARTHENAY à Eric PERSAIS, Adrien PROUST à Florent JARRIAULT, Nathalie SEGUIN à Gérard EPOULET, Elodie TRUONG à Alain LIAIGRE, Yvonne VACKER à Yamina BOUDAHMANI

Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOUIN par Anne-Marie PROUST

Titulaires absents :

Jean-Michel BEAUDIC, Thierry BEAUFILS, Simon LAPLACE, Marcel MOINARD

Titulaires absents excusés :

Anne BAUDOUIN, Jacques BILLY, Sophie BROSSARD, Jean-Romée CHARBONNEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Jean-Luc CLISSON, Pascal DUFORESTEL, Romain DUPEYROU, Marie-Chantal GARENNE, Gérard GIBALT, Agnès JARRY, Dominique JEUFFRAULT, Monique JOHNSON, Guillaume JUIN, Rabah LAICHOUR, Jacqueline LEFEBVRE, Sophia MARC, Josiane METAYER, Joël MISBERT, Serge MORIN, Rose-Marie NIETO, Sebastien PARTHENAY, Adrien PROUST, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Nathalie SEGUIN, Elodie TRUONG, Yvonne VACKER

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Yamina BOUDAHMANI

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS**CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 21 NOVEMBRE 2016****DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT ECONOMIQUES – VENTE D'UNE
PARCELLE DE TERRAIN DE 3500 M² SUR LA ZA "LES HERSES" (AIFFRES) A
LA SARL L.L.S**

Monsieur **Claude ROULLEAU**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu l'avis du service des domaines du 4 décembre 2015,

Vu la délibération du Conseil de Communauté du 12 novembre 2007 relative aux prix de vente des terrains sur les Zones d'Activités Economiques,

Vu la délibération du Conseil de Communauté du 13 décembre 2010 concernant la mise en œuvre de la réforme de la TVA immobilière,

La SARL L.L.S., représentée par Monsieur Ludovic GIBERT,
Domiciliée – 315, rue des Herses - ZA "Les Herses" – à AIFFRES (79230)
Exerçant une activité de "Travaux de couverture et location d'échafaudage", souhaite acquérir la parcelle cadastrée ZX0153, d'une surface totale de 3 500 m² environ, située sur la ZA "Les Herses" à AIFFRES, dans le cadre du développement de son activité.

L'acquisition initiale du terrain par la collectivité ayant été réalisée en exonération de TVA, la vente des parcelles est par conséquent soumise à la TVA calculée sur la marge.

Il est proposé de céder cette parcelle à la SARL L.L.S. aux conditions suivantes :

Parcelle	Surface	Prix d'acquisition appliqué à la surface vendue	Prix de vente HT/m ²	Prix net HT	Marge	TVA sur la marge	Prix de vente total taxes comprises
ZX0153	3 500 m ²	9 205,00 €	13,50 €	47 250,00 €	38 045,00 €	7 609,00 €	54 859,00 €

Les sommes résultant de cette vente, estimées à 47 250,00 € H.T., seront versées en recettes au Budget Annexe Zones d'Activités Economiques.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Céder à la SARL L.L.S., représentée par Monsieur Ludovic GIBERT, ou à toute société qu'il désignera pour réaliser l'opération, la parcelle ZX0153 (d'une surface de 3 500 m² environ), au prix de 13,50 € HT/m², afin d'y développer son activité,
- Approuver que le prix à payer par l'acquéreur soit de 54 859,00 € TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE SUR LA MARGE COMPRISE (qui se décompose en un prix net HT de 47 250,00 € et une taxe sur la valeur ajoutée sur la marge égale à 7 609,00 €),
- Fixer ces conditions de vente à une durée qui n'excèdera pas six mois à compter de la présente délibération et dire que la signature de l'acte de vente devra impérativement intervenir dans ce délai,
- Préciser que pour la vente de cette parcelle de terrain, les frais de notaire, de géomètre et de raccordement aux réseaux seront à la charge de l'acquéreur,
- Autoriser le Président ou le Vice-Président Délégué à signer les actes authentiques à intervenir qui seront dressés par le notaire désigné pour la transaction.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 74
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Claude ROULLEAU

Vice-Président Délégué



tous travaux de **couverture**
et location d'**échafaudage**

M.GIBERT Ludovic
315, rue des Herses
79230 AIFFRES

CAN
Service Aménagement et
Développement Economiques
140, rue des Equarts
CS 28770
79027 NIORT Cedex

Objet :
Achat terrain

Aiffres, 15 septembre 2016

Madame, Monsieur,

Suite à notre entretien dans nos locaux, je vous confirme mon souhait d'acquérir le terrain situé dans la zone des Herses 79230 AIFFRES, parcelle N° ZX 153 pour une surface de 3500m.

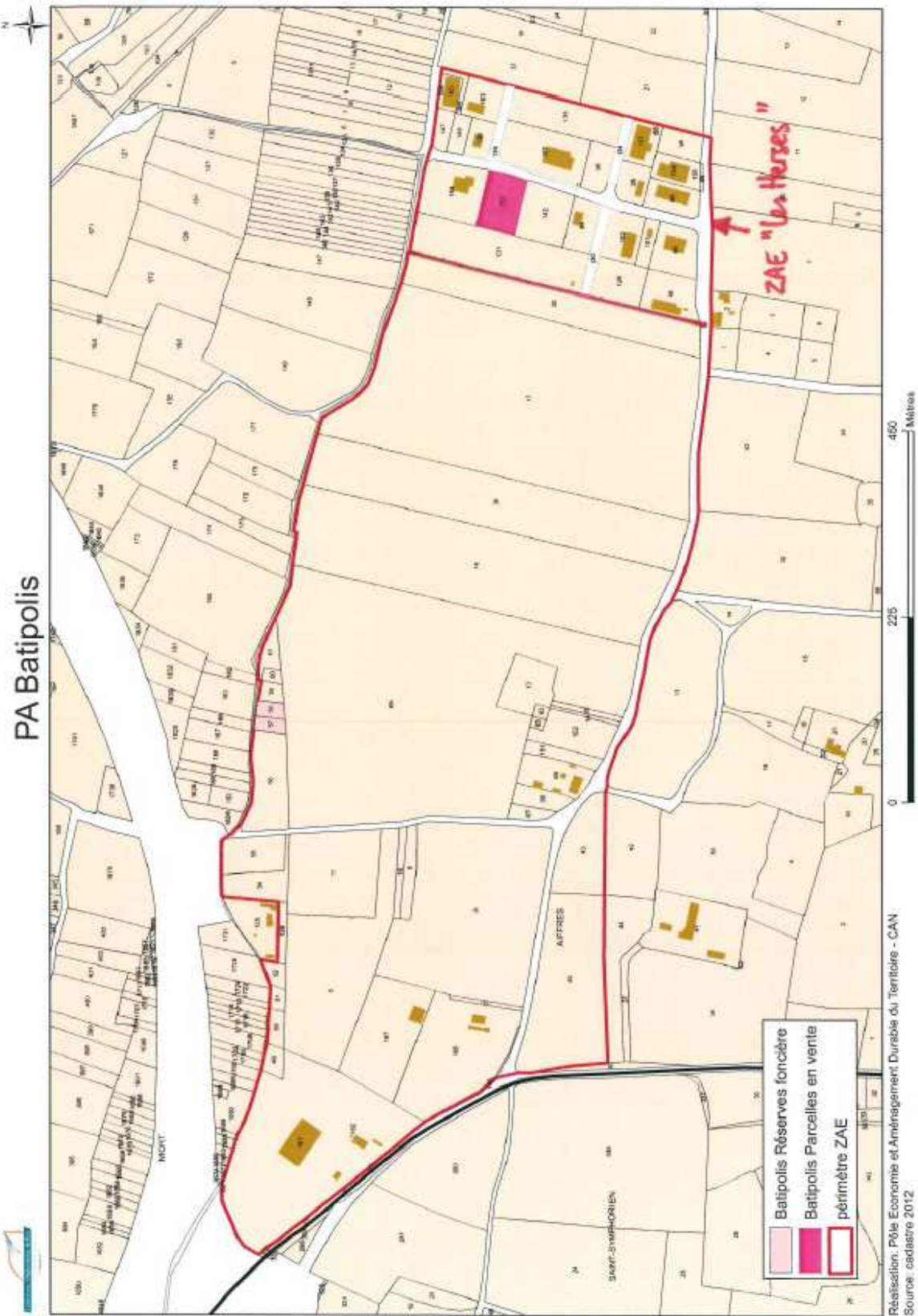
Ce terrain se situe à côté du bâtiment qu'occupe la société LLS. que je dirige.

Celui-ci me permettrait de pouvoir aménager une aire de stationnement pour les véhicules des salariés et de l'entreprise, et faciliterait la livraison de nos matériaux.

Dans l'attente d'un accord de votre part pour l'achat de ce terrain et ce pour un montant de 13,50€ HT le m.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur mes salutations distinguées.

M. GIBERT Ludovic



Accusé de réception en préfecture
 079-200041317-20161121-C48-11-2016-DE
 Date de télétransmission : 01/12/2016
 Date de réception préfecture : 01/12/2016

ZAE Les Herse



1:2000

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20161121-C48-11-2016-DE
Date de télétransmission : 01/12/2016
Date de réception préfecture : 01/12/2016



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES FINANCES PUBLIQUES DES DEUX-SEVRES
SERVICE FRANCE DOMAINE
44, RUE ALSACE-LORRAINE
BP 19149
79061 NIORT CEDEX 9
TÉLÉPHONE : 05 49 06 39 36
TÉLÉCOPIE : 05 49 24 63 32

AVIS DU DOMAINE

Cessions d'immeubles ou de droits réels immobiliers

Art. L. 5211-10, alinéa 2 ; L. 2241-1, alinéa 3 et L. 5722-3, alinéa 2
du Code Général des Collectivités Territoriales

N° 2015/003V1198
Enquêteur : Sonia MARACHE
Courriel : sonia.marache@dgfip.finances.gouv.fr

- 1 - Propriétaire : Communauté d'Agglomération du Niortais
- 2 - Date de réception de la demande d'avis : 26 novembre 2015
- 3 - Situation du bien : AIFRES
 - adresse : « Les Herses »
 - référence cadastrale : Section ZX n°153 pour une superficie de 3 500 m²
- 4 - Description sommaire :
Parcelle de terrain constructible situé dans la zone artisanale Les Herses.
- 5 - Réglementation d'urbanisme :
En zone Naz au POS.
- 6 - Situation locative : Libre à la vente
- 7 - Conditions de la vente : procédure amiable
- 8 - Détermination de la valeur vénale actuelle :
Déterminée par comparaison, la valeur vénale de la parcelle est estimée à 47 250,00 € HT, soit 13,50 € le m²HT.
- 9 - Observations :

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an.

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.

A NIORT, le 4 décembre 2015
Pour l'Administrateur Général des Finances Publiques,
L'Inspectrice des Finances Publiques



Sonia MARACHE

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20161121-C48-11-2016-DE
Date de télétransmission : 01/12/2016
Date de réception préfecture : 01/12/2016